

**DELEMONT**

# Dix règles pour que le Cras-des-Fourches garde son charme et sa douceur de vivre

► **Le Corps électoral delémontain avait refusé** en 2011 par référendum que la grande parcelle du Cras-des-Fourches perde son statut de zone d'utilité publique pour devenir un espace résidentiel.

► **«Le message a été compris par les autorités** qui ont décidé de lancer une démarche participative pour entièrement repenser cet aménagement», explique l'urbaniste communal Hubert Jaquier.

► **Une charte, définissant en 10 points les principaux objectifs** à prendre en compte lors de l'élaboration du futur Plan spécial de ce secteur, vient d'être approuvée par le comité consultatif, composé de nombreux voisins.

«Les habitants du quartier ont vraiment le sentiment de se sentir écoutés. C'est très positif», estime Grégoire Monin (PS) président de la Commission communale de l'Urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Il a suivi de près le travail du comité consultatif chargé de discuter de l'évolution future d'une parcelle de 10 000 m<sup>2</sup> située dans le secteur du Cras-des-Fourches. Trois ateliers participatifs ont permis de sérier les problématiques et ont débouché sur une charte en



Bloqué depuis cinq ans, le développement de cette grande parcelle de 10 000 m<sup>2</sup> fera l'objet d'un plan spécial, établi en étroite concertation avec les habitants du quartier du Cras-des-Fourches qui accueille à lui seul un quart de la population delémontaine.

PHOTO ROGER MEIER

THIERRY BÉDAT

dix points fixant les règles de base pour que ce quartier résidentiel très peuplé, situé au nord-est de la ville, garde son charme et sa douceur de vivre.

## Quelques principes déjà bien fixés

Les points principaux de la charte sont déjà retranscrits dans le plan de zones révisé et le règlement des constructions de Delémont qui seront mis en consultation à partir de mercredi. Ils précisent que la parcelle du Cras-des-Fourches devient une zone d'habitation avec des espaces verts et qu'il

est possible d'y construire au maximum une surface de 4500 m<sup>2</sup> de plancher. Les hauteurs sont fixées entre deux et quatre niveaux, en fonction de la déclivité du terrain.

Les distances aux limites seront discutées, toujours en concertation avec le comité consultatif, dans le cadre de l'élaboration du plan spécial du quartier qui fera l'objet d'un concours et devrait pouvoir être soumis en votation populaire à la fin de l'an prochain.

La charte prévoit aussi de réaménager la Montée des Pâtu-

rages pour y modérer le trafic. Elle imagine même la construction d'un parking souterrain pour minimiser l'impact de la circulation et du stationnement dans le quartier qui passera entièrement en zone 30.

## D'autres encore à affiner

Le comité consultatif a encore souhaité que les modes de transport doux ne soient pas oubliés et des cheminements piétonniers créés.

Il a aussi accepté l'idée de créer une véritable place de quartier, ouverte et accessible

## Consensus impossible à trouver au sujet de l'avenir du verger

► «La nécessité de maintenir le verger situé au nord-est de la parcelle n'a pas trouvé l'adhésion générale du comité consultatif, qui souhaite néanmoins intégrer un espace paysager et naturel au sein du futur quartier. Le verger fera donc partie de la réflexion lors du concours», écrit le responsable du bureau Urbanplan qui a tenu le rôle de médiateur neutre dans le cadre de la démarche participative, lancée pour développer le quartier du Cras-des-Fourches. «L'actuel verger est protégé dans le plan de zone», a précisé l'urbaniste communal Hubert Jaquier, tout en soulignant qu'il était aussi possible de le déplacer. Les ateliers de réflexion n'ont pas permis de définir clairement un principe quant à l'aménagement futur de la rue des Moissons, dont le périmètre sera intégré dans la réflexion globale sur le quartier. TB

**agenda**

■ **COURRENDLIN**  
- Assemblée de la paroisse réformée évangélique de Delémont, dimanche à 11 h, au temple.

■ **DELEMONT**  
- Troc de la ludothèque, ce samedi, de 8 h à 12 h, à la rue des Granges.  
- La Solidaire, course populaire, ce dimanche, à la Fondation Saint-Germain.

**DELEMONT**

**en bref**

**Une romance poignante pour clore l'Open air cinéma**



Le film romantique *Avant toi* raconte la rencontre entre Lou, une jeune femme naïve aux allures extravagantes et Will, un homme qui a perdu goût à la vie, paralysé suite à un accident. Lou est engagée pour remonter le moral au jeune homme presque immobile et doit à tout prix lui prouver que sa vie peut être belle malgré tout. Leur relation, d'abord tempétueuse, s'enrichit petit à petit jusqu'à se transformer en amour. Sous ses airs de comédie, le film aborde un thème poignant. La séance commencera ce soir à 21 h. es

**PLEIGNE**

**Restriction de circulation**

Le tronçon de la route internationale Lucelle - Moulin-Neuf sera fermé temporairement à tout trafic dès lundi matin, 8 h, jusqu'à mardi, 20 h. La fermeture sera également prolongée sur le territoire de Bâle-Campagne (Roggenburg) et de Soleure (Kleinlützel). Les signalisations de chantier et de déviation seront mises en place. LQJ

**PLEIGNE**

**Nuit tropicale en Suisse et sur le Haut-Plateau**

Plusieurs régions du pays ont connu des températures supérieures à 20 degrés durant la nuit de jeudi à hier. La nuit la plus chaude a été enregistrée à Sankt-Christchona (BS), avec 22,9 degrés, puis à Vevey avec 20,7, Lausanne avec 20,7, et Pleigne avec 20,2 degrés, annonce MeteoNews. ATS

**CONSEIL DE VILLE - DELEMONT**

## Deux pavillons scolaires provisoires nécessaires au Gros-Seuc

Le Conseil de Ville de Delémont se prononcera lundi soir sur un crédit de 97 000 fr. pour l'installation et la location de pavillons préfabriqués pour loger, à partir de la rentrée du 17 octobre prochain, deux classes au Gros-Seuc, dont le bâtiment actuel est saturé.

### Provisoire jusqu'en 2020

Ces deux salles provisoires accueilleront une classe supplémentaire devant répondre à l'augmentation des effectifs des 4<sup>e</sup> primaires dans ce secteur de la ville, ainsi qu'une classe de soutien à rapatrier du château au Gros-Seuc pour équilibrer les possibilités d'accueil.



L'arrivée de deux classes supplémentaires au Gros-Seuc oblige les autorités à implanter deux pavillons préfabriqués.

ARCHIVES STÉPHANE GERBER

Le Conseil communal propose donc d'aménager deux classes dans ces pavillons préfabriqués contenant

deux salles de 64 m<sup>2</sup> au moins. Les vestiaires et les blocs sanitaires seront implantés sur l'espace vert, situé

entre le bâtiment scolaire et les salles de gymnastique.

Ces constructions temporaires resteront en place au plus tard jusqu'en 2020, date de l'ouverture d'un nouveau bâtiment scolaire, en principe prévu aux Archebusiers. Dans l'attente de l'ouverture de ces deux nouvelles classes dans deux pavillons, les sessions de cours bilingues ont été déplacées à l'école des Traversins. «Une solution pas durable», note l'exécutif communal delémontain.

### FRED: une couverture à 97,7%

Le législatif communal se prononcera également lundi sur les comptes de l'an dernier du Fonds de pré-

voyance et de retraite en faveur des employés de la commune de Delémont (FRED) qui assure 330 personnes, soit une augmentation de 25% en cinq ans en raison de l'arrivée de nouveaux partenaires, tels que notamment les communes de Courtételle et Corban. Le 31 décembre dernier, le FRED servait des rentes à 133 personnes, soit 3,1 millions de rentes versées annuellement.

Il a enregistré l'an dernier un rendement de 0,24% contre 8% l'année précédente. Le degré de couverture se détériore en 2015 de 4,8% et se situe désormais à 97,7%.

«Un taux correct», selon le Conseil communal. TB

